

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 50

Artikel: Souvenirs historiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si nous avons réalisé de nombreux progrès en ce qui concerne notre défense nationale et notre vie politique, nous en avons aussi réalisé d'autres dans le domaine moral, qui ne sont pas moins importants.

Ainsi, nous apprenons chaque jour davantage à user avec modération des biens que Dieu nous envoie. Les sociétés de tempérance poursuivent leur œuvre de relèvement, et nos autorités les secondent vigoureusement dans la lutte contre l'alcoolisme, qui est certainement l'une des meilleures inspirations de ce siècle.

Tout récemment encore, dans son rapport au Grand Conseil sur cette question, M. le député Guillemin disait : « Il importe que les parents et les citoyens en évidence, soit par leur position de fortune, soit par leurs fonctions officielles, tels que juges, syndics et, en général, tous les membres des autorités communales, cantonales ou fédérales, s'efforcent de servir de modèles à la jeunesse et donnent l'exemple de la sobriété. Le législateur, par sa conduite correcte en tous points, exercera certainement une action plus efficace que le meilleur article de loi. »

Ces louables conseils seront sans doute écoutés, et si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, des mesures seraient déjà prises pour qu'à la session du printemps le café Bize soit transformé en café-chocolat.

En somme, l'année que nous venons de parcourir jusqu'ici nous a offert des choses bien réjouissantes. L'été nous a prodigué les beaux jours, nos campagnes ont été favorisées de superbes récoltes ; les céps, chargés de grappes vermeilles, ont fait couler abondamment les pressoirs.

La température a été parfois si élevée que la vigne a présenté, en quelques endroits, un fait assez rare : des grappes échaudées, c'est-à-dire atteintes d'un coup de soleil et n'offrant plus que des fruits à demi desséchés et raccornis.

Qu'il y a loin de là à certaines années malheureuses et froides où nous avons eu des récoltes d'une qualité déplorable. On ne voyait guère de grappes échaudées alors, témoin ce cheval qui, s'étant planté un grain de raisin dans la botte dut subir, pour l'en extraire, une assez grosse opération.

Nos vignerons vont donc reprendre courage malgré les menaces répétées du phylloxéra, dont ils ne se font pas trop de souci, du reste ; car ils ont la ferme conviction qu'avec des soins assidus, une culture intelligente et de bons engrangements, la vigne luttera toujours victorieusement contre le fléau.

Aussi, l'un d'eux causant un jour avec le président de la commission chargée

de visiter les vignes de sa commune, lui disait : « Vaidé-vo, monsu, l'ein est dâo » phylloxera coumeint dâi piaux et dâi » pudzes, cliaux que voliont en avâi » ein ont. »

Puisse la vigne prospérer encore longtemps sur les riantes coteaux des bords du Léman ; puissent ses vins généreux réjouir aujourd'hui nos coeurs et contribuer à la réussite de ce second acte où vous apporterez tous votre aimable concours.

Remplissez vos verres, messieurs, et buvez à la concorde et à la gaité !

Souvenirs historiques.

Dans sa séance du 29 novembre, le Conseil communal de Lausanne a entendu le rapport de M. Rouge, architecte, sur la pétition du Comité des monuments Davel, demandant que la ville de Lausanne se charge d'élever à ses frais celui de Vidy. A cette occasion, un membre du Conseil, M. Vulliet, a exprimé le vœu que la petite chapelle de Vidy, qui est une des plus anciennes constructions de notre pays, soit restaurée.

M. Vulliet prétend que, dans le trajet de Lausanne à l'échafaud, Davel s'est arrêté en cet endroit. Nous ne savons où il a puisé ce renseignement, les relations historiques sur le procès et la mort du Major Davel n'en parlant pas, que nous sachions.

M. Vulliet désire, en outre, qu'une plaque commémorative soit placée sur la maison de la rue Mercerie qui porte le numéro 14, et que Davel a habitée avec sa mère, de 1676 à 1689, après la mort de Davel père, pasteur à Morrens.

La Municipalité de Lausanne s'occupe actuellement des deux questions soulevées par M. Vulliet, savoir la restauration de la chapelle de Vidy et la pose de plaques commémoratives sur les maisons de la ville qui présentent un intérêt historique. Elle a reçu du reste à ce sujet de la Section vaudoise de la Société des peintres et sculpteurs suisses une lettre dont voici le résumé :

La section vaudoise de la Société des peintres et sculpteurs suisses, désireuse de préserver les vestiges bien rares de notre passé, à l'honneur de vous présenter les vœux suivants :

1^o Que la chapelle de la Maladière soit réparée dans son caractère ancien, et qu'il soit bien décidé que ce petit monument sera conservé, à l'avenir, dans sa forme actuelle.

2^o Qu'il sera fait un moulage de la statue de la Justice qui surmonte la fontaine de la Palud, et que ce moulage soit conservé pour servir à une restauration éventuelle de la fontaine.

3^o Qu'il soit posé des inscriptions historiques sur l'emplacement encore bien visible de la porte de St-Etienne.

Nous ne saurions trop engager, soit nos autorités communales, soit la population de Lausanne, à encourager le louable but que s'est proposé la Société des peintres et sculpteurs suisses. Rien n'a plus d'attrait et d'intérêt, pour un ami de son pays, que les souvenirs historiques. On aime les vieux monuments, les vieilles mesures, qui nous rappellent le passé. Ils ont quelque chose de mystérieux, qui captive l'imagination : on les interroge en silence, on leur demande de nous raconter tout ce qu'ils ont vu et entendu à travers les siècles.

Quant on vient de Morges à Lausanne, et qu'on atteint les vergers fertiles et les beaux ombrages de la Maladière, on ne peut s'empêcher de s'arrêter un instant à la vue de l'ancienne et solitaire chapelle des lépreux. Ses murs dégradés, sa toiture moussue, qui s'affaisse sous le poids des ans, son petit clocheton qui lutte encore contre les injures du temps, nous disent bien des choses, ainsi que nous le verrons par ce qui va suivre.

Cette petite chapelle était destinée à la léproserie qui existait autrefois près du pont de la Maladière. *Maladière* ou *Maladrerie* était le nom des établissements charitables ou hôpitaux destinés à secourir les lépreux dans le cours du moyen-âge.

De toutes les maladies qui ont affligé l'humanité, la lèpre est une des plus anciennes ; Moïse en parle déjà dans le Lévitique. Elle a régné de tout temps en Perse, en Arabie et en Egypte, où elle est endémique. Les Sarrasins l'apportèrent en Espagne et en France, vers l'an 720.

La lèpre s'était presque éteinte en France, lorsque les Croisés, au retour de la Terre-Sainte, vers l'an 1100, l'y rapportèrent. Elle y commit d'affreux ravages et se répandit avec une grande intensité d'un bout de l'Europe à l'autre. Partout on s'efforça d'en arrêter les progrès. Les villes et villages furent tenus de faire construire pour chaque lépreux, leur ressortissant, une petite maison de bois sur quatre étais, et après sa mort la maison et tout ce qu'elle contenait étaient livrés aux flammes.

Mais le nombre des lépreux croissant de jour en jour, il ne fut plus possible de bâtrir une maison pour chacun d'eux ; on en réunit dès lors un certain nombre dans un lieu commun appelé ladrerie, maladrerie, léproserie, lazaret, mezelerie.

Comme celle de Vidy, les léproseries étaient en général dédiées à Saint-Lazare. L'ordre religieux établi à Jérusalem pendant les Croisades, en 1119, pour soigner les lépreux, tirait son nom du pauvre Lazare, qui en était le patron.

Les léproseries étaient toujours à une certaine distance des villes et des villa-

ges, et près du lieu où l'on exécutait les criminels. Les condamnés à mort faisaient leur dernière prière dans la chapelle des lépreux et étaient enterrés dans leur cimetière. La chapelle de Vidy a servi pendant longtemps de dépôt pour les instruments de supplice et les criminels y faisaient aussi leur dernière prière avant d'être conduits au gibet, situé près de là.

Les léproseries se composaient d'une maison d'habitation dans laquelle chaque malade avait sa cellule; celles des villes possédaient une chapelle attenante. Dans les lieux trop pauvres pour avoir une maladrerie, on reléguait les lépreux (c'est-à-dire tout individu atteint d'une maladie de la peau) dans une cabane isolée, près d'un ruisseau ou d'une source et à proximité du grand chemin, afin qu'il pût profiter de chacun. On lui donnait un manteau gris, un chapeau, une besace, un lit et quelques ustensiles pour préparer ses aliments. On lui mettait en main une crêcelle ou une sonnette qui servait à prévenir les passants de ne pas l'aborder. Il devait avoir son gobelet pour boire aux fontaines, car il ne lui était pas permis d'appliquer ses lèvres sur le goulot; ses mains devaient être gantées et il lui était interdit de marcher pieds nus tant on craignait la contagion. Le serment d'observer toutes ces prescriptions lui était imposé avant son installation dans la maladrerie, où il vivait aux dépens du public. Les malades des grandes léproseries étaient soumis aux mêmes obligations.

Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'on a supprimé les maladreries dans notre pays. Leurs biens ont été appliqués aux hôpitaux ordinaires.

Dans la première moitié de ce siècle, passant à une autre destination, la chapelle de Vidy devint un relai de poste, une espèce d'écurie pour les chevaux trainant péniblement la diligence de la Maladière à Montbenon.

A cette époque, où la porte de la chapelle était ouverte aux passants, nous nous souvenons d'avoir vu dans l'intérieur quelques restes de peintures murales (croix de consécration) encore assez apparents.

Des niches de saints sont pratiquées sur les côtés.

La cloche qu'on connaît, dit-on, durant tout le trajet du cortège se rendant au lieu du supplice, a disparu depuis longtemps. Quelques personnes croient savoir qu'elle existe encore dans le coin d'un galetas, à Renens. Qu'y a-t-il là de vrai? nous l'ignorons.

La Maladrerie de Vidy fut construite en vue des lépreux qui revenaient de la Terre-Sainte au temps des Croisades. Sa

chapelle date donc du XIII^e siècle. Cette antique construction, qui paraît avoir subi, à diverses époques, quelques réparations, mérite donc d'être conservée et entretenue.

Dans un prochain article, nous parlerons des maisons historiques de la ville de Lausanne.

Lo dinâ ào cacapèdze.

L'étai prâo la mouda, lè z'autro iadzo, dein lè veladzo, dè preindrè ein dzornâ pè l'hotô, lè maitrè d'état coumeint lo cosandâi, lo cacapèdze, lo borellâ, lo se-rejâo, s'on avâi fauta d'haillons, dè solâ, dè repélassi on boré ào d'retâ po felâ. Ne sé pas se cein sè fâ adé? Pabin què vâi, mâ petêtrè pas atant què dein lo teimps.

Don, on ménadzo que n'avâi min d'enfants avâi lo tire-legnu tandi onna dzornâ po ressemellâ et mettrè dâi brotsès ài vilhiès charguès; et quand on avâi lè z'ovrâi ein dzornâ lè faillâi nuri. Cé tire-legnu étai on Allemand que ne savâi pas tant bin lo francet. La pernetta préparâ don lo dinâ ein fâseint onna soupa à la farna et ein metteint on ào à la coqua. N'ivâi pas dè quiet tant royaumâ; mâ dein cé teimps on sè conteintâvè d'ê pou et quand on a min dè dzeneliés et que faut pâyi lè z'âo, l'est bon! cein coté. Portant y'ein avâi ion.

Quand lo dinâ a été prêt, se sont met à trablia ti lè trâi, et quand l'ont z'u medzi la soupa, la fenna preind l'âo, lo câssè, lâi doutè la couquelhie et lo copè pè lo mâitein. L'ein baillé onna mâiti ào cacapèdze, et le refeind l'autra por li et se n'hommo. Mâ se n'hommo, que n'étai pas gros medjâo, laissè la mâiti dè sa porchon et la remet sur lo pliat.

— Que faut-te férè dè cé resto, se lâi déemandè sa fenna?

— Baille-lo ào cordagni, se repond, et tant pi! se châotè, châotèrâ!

Lâi a offri et offri.

Lai a dâi dzeins qu'amont bin avâi l'air dè férè lè genereux et qu'offront adé quand sâvont qu'on repond na; mâ se pè malheu on dit oï, sont rudo eimbâta et tâtsont de reveri lâo tsai po sè déderè. Ne faut don jamé offri oquie à cauquon s'on lo fâ pas dè bon tieu, kâ ne faut pas êtrè hypocrito, et po gari lè z'hypocrito, foudrai adé aqceittâ quand vo z'offront oquie.

On gaillâ que s'étai bailli lo mot po allâ promenâ la demeindze lo tantou avoué on ami et la fenna dè stu ami, dinè dè boune hâora, et ào picolon dè midzo sè trâovè tsi se n'ami, kâ volliâvont modâ lo pe vito possiblio.

— Ai-vo dza dinâ, se lâi fâ la fenna?

— Oï, se repond.

— L'est bin damadzo; vo z'ariâ pu dinâ avoué no...

L'ont fâ lâo promenâ, et l'on décidâ dè retornâ la demeindze d'après.

Lo gaillâ, qu'étai valet, sè peinsâ stu iadzo dè ne pas dinâ tot solet, du qu'on lâi avâi de cein la demeindze devant, et arrevè onco tsi se n'ami ào picolon de midzo, que sè mettont à trablia.

— Ai-vo dinâ, se lâi refâ la pernetta?

— Na, se repond l'ami.

— Eh bin vo z'âi z'u too dé pas vo dépatsi on pou; cein va no mettre ein retâ. Mâ vo z'âi onco lo temps ein épliâteint; allâ vito, on vo z'atteindrâ on momeint.

Et l'autre, tot motset, a du bon grâ, mâu grâ, sè reintornâ et dinâ avoué on bocon de pan et dè toma.

Mot de l'éénigme de samedi: *Rose blanche.* — Ont répondu juste: MM. Samuel Grosjean, à Yvorne, et L. Tinembart, à Bevaix. — La prime est échue à M. Grosjean.

Charade.

Pas de gâteau ni de galette

Sans mon premier;

Pas de choeur ni de chansonnette,

Sans mon dernier.

Sous terre, on trouve la logette

De mon entier.

THÉÂTRE. — Demain, dimanche:

ROGER-LA-HONTE

L. MONNET.

Pour paraître à la fin de l'année, nouvelle édition
de la

**PREMIÈRE SÉRIE
DES**

CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

*considérablement augmentée et illustrée
de jolis dessins, par RALPH.*

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.

St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 26,75. — Communes fribourgeoises 3 % différenciée à fr. 48,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 105. — De Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 57,50 — Barletta, à fr. 38. — Milan 1861, à fr. 37,50. — Milan 1866, à fr. 11. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 104,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 14,50. — Tabacs serbes, à fr. 11,50. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres. — J. DIND & C°, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.